

Image not found or type unknown



fiscalité des plus values immobilières

Par **jpan77**, le **10/10/2011 à 22:01**

Bonjour,

Notre SCI achète la nue propriété d'un immeuble pour 120000 euros et la SARL de mon fils achète l'usufruit sur 15 ans pour 180000 euros (valeurs économiques) Après 15 ans la SCI récupère la pleine propriété. Si elle vend l'immeuble 400000 euros il me semble que la plus value est de 280000 (puisque'il ne s'agit pas d'une donation.)

ce qui avec les nouveaux barèmes limite l'abattement à 20% donc une fiscalité très lourde !!!

Merci de me dire si j'ai bien compris....